



Non respect du profil du poste suite à un concours

Par **freditarf**, le **16/12/2008** à **09:44**

Bonjour, j'ai réussi un concours d'assistant ingénieur dans la fonction publique. Les fonctions de ce poste étaient décrites (sur une fiche de poste) permettant notamment au lauréat du concours de classer ses choix d'affectations en prenant en compte l'intérêt apporté par ce descriptif. Ayant été classé 1er sur liste principale, j'ai donc porté mon choix sur un établissement et un profil de poste correspondant à mes attentes. Cependant le concours avait été créé à la base pour promouvoir une personne (qui ne fut pas admissible à ce concours). Lorsque je suis arrivé sur ce poste, les responsables hiérarchiques m'ont bien fait comprendre qu'ils s'étaient retrouvés dans l'obligation de m'accepter mais que je ne pourrai pas avoir les fonctions décrites sur la fiche de poste et la personne (qui n'a pas eu le concours) garderait les fonctions qu'elle occupait et qui par le fait correspondaient au descriptif du poste en question. Je me retrouve donc avec un travail qui n'a rien à voir avec le descriptif du poste. J'aimerais donc savoir quels sont mes recours.

Par **GLT**, le **23/12/2008** à **10:25**

Bonjour, j'ai été confronté à cette situation il y a maintenant quelques années au sein du ministère des transports. J'ai demandé à être reçu par le DRH de la direction qui a tenté de m'expliquer que cela faisait parfois partie des us et coutumes de la maison.... J'ai saisi le DG par LR/AR puis recours gracieux et comme par un coup de baguette magique, il m'ont proposé un poste en relation avec mes compétences et mes aspirations sur le même site lors de la CAP suivante... Je pense que l'étape suivante serait le TArn Bon courage et bonnes fêtes de fin d'année